

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

CABINET
Bureau de la communication
interministérielle
et de la représentation de l'État

Mâcon, le 16 AVR. 2020

Le préfet de Saône-et-Loire

à

Mesdames et messieurs les maires
du département de Saône-et-Loire

(en communication à Madame et Messieurs les sous-préfets)

OBJET : Annulation des cérémonies jusqu'au 11 mai 2020


Compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons, les cérémonies habituellement organisées sont annulées jusqu'au 11 mai 2020. Pour mémoire, les prochaines cérémonies nationales inscrites au calendrier et donc concernées par ces mesures sont :

- 24 avril : commémoration du génocide arménien de 1915 (pas de pavoisement-cf circulaire du 25 mars 2020)
- 26 avril : journée nationale d'hommage du souvenir des victimes et des héros de la déportation (pavoisement aux couleurs nationales)
- 8 mai : commémoration de la victoire du 8 mai 1945 (pavoisement aux couleurs nationales)
- 9 mai : journée de l'Europe (pavoisement aux couleurs nationales et européennes)
- 10 mai : commémoration annuelle en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage et fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme (pavoisement aux couleurs nationales)

Les édifices publics ont vocation à être pavonisés sous réserve que les agents affectés à cette tâche soient mobilisés dans le cadre des plans de continuité d'activité.

L'instruction relative au pavoisement des cérémonies de mai vous parviendront ultérieurement.

Le Préfet,



Jérôme GUTTON